



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

n° 146-19 C

Objet : RD - Approbation d'un avenant au Contrat ambition Région Auvergne-Rhône-Alpes

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel - Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin -

Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais -

Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton -

Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Jacqueline Rol

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Denis Callewaert - Jean-Pierre Coendoz - Nathalie Colin-Cocchi - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

délibération n° 146-19 C

objet **RD - Approbation d'un avenant au Contrat ambition Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Xavier Dullin, président, indique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a affirmé de nouvelles priorités pour l'aménagement de son territoire, et construit un partenariat renouvelé avec les collectivités territoriales. A ce titre, la Région a déployé un nouvel outil contractuel, les Contrats ambition Région (CAR).

En parallèle, pour renforcer le rôle de solidarité de la Région auprès des territoires ruraux, deux outils complémentaires peuvent être mobilisés pour les projets d'investissement portés par les communes : le Plan régional en faveur de la ruralité (population inférieure à 2 000 habitants) et le dispositif en faveur des bourgs-centres (population comprise entre 2 000 et 20 000 habitants).

Le CAR entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été signé le 18 janvier 18. Ce partenariat, établi pour une durée de trois ans sur la base d'une liste d'opérations établie en amont, vise à soutenir les projets d'investissement porteurs d'attractivité du territoire et de développement local.

La Région alloue une enveloppe de 4 563 000 € pour soutenir les projets sur le territoire de l'agglomération qui ont été inscrits dans le cadre de ce contrat, dont 2 500 000 € pour les projets portés par Grand Chambéry.

Conformément au contrat, en fonction de l'évolution du territoire et de ses besoins, ainsi que de l'état d'avancement des projets inscrits, un avenant peut être conclu d'un commun accord entre la Région et la Communauté d'agglomération.

A ce jour, sur 13 opérations inscrites, 12 ont fait l'objet d'une attribution de subventions régionales pour un montant global de 3 910 000 €.

Il reste donc 653 000 €, dont 600 000 € initialement affectés au stade municipal de Chambéry pour le remplacement des équipements d'éclairage.

Au vu de l'évolution de certains projets, il est proposé d'apporter des modifications à la programmation initiale :

- réaffectation de l'enveloppe des 600 000 € sur l'opération de « rénovation de la plaine de jeux de Mager » à Chambéry, afin de disposer de terrains homologués et conformes, utilisables pendant la durée des travaux du stade municipal,
- affectation des 53 000 € restant à affecter sur l'opération de « réhabilitation du gymnase de l'Epine » à Cognin.

Un tableau actualisé des projets de l'agglomération et des communes est présenté en annexe.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 404-17 C du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 18 janvier 2018,

Vu l'avis du Comité des maires du 25 avril 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant au Contrat ambition Région avec les modifications apportées au programme opérationnel,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et toutes pièces ou actes y afférents.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 146-19 C

Objet de l'acte :	RD - Approbation d'un avenant au Contrat ambition Région Auvergne-Rhône-Alpes
Thème Préfecture :	8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement
Date de l'acte :	26 septembre 2019
Annexe(s) :	Programme opérationnel

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22522H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22522H1

Date de transmission en Préfecture :	27 septembre 2019
Date de réception en Préfecture :	27 septembre 2019